



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : CAPES interne national à affectation locale à Mayotte
CNAL interne à Mayotte**

Section : Sciences de la vie et de la Terre

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

M. Joseph SEGARRA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

SOMMAIRE

Introduction	3
Présentation du concours et de ses modalités.....	4
Programme des épreuves – session 2024	8
Données statistiques – session 2024	10
Épreuve écrite d’admissibilité – Commentaires.....	14
Épreuve orale d’admission : épreuve d’entretien avec le jury – Commentaires	24
Remerciements	31

INTRODUCTION

Le concours interne en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) national à affectation locale (CNAL) à Mayotte a été institué pour les sessions 2021 à 2023 par le décret n°2021-110 du 3 février 2021 et prorogé pour les sessions 2024 à 2026 par le décret n°2023-928 du 7 octobre 2023. La section sciences de la vie et de la Terre est ouverte depuis la session 2022.

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :
détenir 120 crédits du système européen d'unités d'enseignement au titre d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme reconnu équivalent ;
justifier d'une durée de trois ans d'exercice de services publics.

Les candidats admis au concours sont affectés en tant que stagiaires dans l'académie de Mayotte et suivent une formation professionnalisante de deux années au centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) à Mayotte. À l'issue du stage, les professeurs sont titularisés et se voient délivrer le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

L'objet du présent rapport est de réaliser un **bilan des épreuves** de la session 2024 et de formuler des **conseils aux candidats** des sessions ultérieures. Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont commentées de façon à préciser les critères d'évaluation sur la forme et le fond ainsi que les attentes du jury. La **lecture du rapport** peut ainsi contribuer à **améliorer les chances de succès des candidats** soucieux de se préparer avec le sérieux qu'exige le désir de devenir enseignant.

Au titre de la session 2024, 8 postes étaient proposés, tous pourvus à l'issue des épreuves d'admission. Le jury **félicite les candidats admis** au titre de la session 2024. Ils ont su utiliser leur expérience à bon escient et faire part d'une motivation étayée pour embrasser la carrière d'enseignant.

PRESENTATION DU CONCOURS ET DE SES MODALITES

Textes règlementaires publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF)

JORF du 4 février 2021 – texte n°27

Décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

JORF du 16 février 2021 – texte n°4

Arrêté du 8 février 2021 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter au concours externe et au concours interne organisés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

JORF du 16 février 2021 – texte n°5

Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

JORF du 8 octobre 2023 – texte n°5

Décret n°2023-928 du 7 octobre 2023 prorogeant les modalités de recrutement dérogatoires des professeurs certifiés et des professeurs des écoles à Mayotte.

Définition des épreuves

Extraits de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

Section sciences de la vie et de la Terre

A. – Épreuves d'admissibilité

L'épreuve comporte deux parties :

- une composition ;
- une étude de documents.

Elle porte sur les sciences de la vie et sur les sciences de la Terre.

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le programme de l'épreuve est celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique.

B. – Épreuve d'admission

Épreuve d'entretien.

L'épreuve est décrite en annexe III.

Durée totale de l'épreuve : une heure. Coefficient 1.

ANNEXE III
ÉPREUVE D'ENTRETIEN DU CONCOURS INTERNE

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas noté.

I. – Composition du dossier de RAEP.

Le dossier comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre

des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

dimension des marges :

droite et gauche : 2,5 cm ;

à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; – sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Pour une même section et, éventuellement, option, le jury peut ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

II. – Déroulement de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

– Première partie.

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

B. – Seconde partie.

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Tableau récapitulatif des épreuves du CNAL interne de SVT pour Mayotte

	Définition des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité	Composition et étude de documents	5 heures	1
Epreuve d'admission	Entretien	<i>Préparation: 30 minutes</i> Exposé et entretien : 1 heure	1

PROGRAMME DES EPREUVES – SESSION 2024

Le programme du concours est fondé sur les programmes en cours de validité dans l'enseignement secondaire mentionnés ci-dessous.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau Licence.

Les textes qui cadrent les examens certificatifs où les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées font partie du programme du concours (diplôme national du brevet, épreuves terminales du baccalauréat : évaluation des compétences expérimentales, épreuve écrite du baccalauréat de la voie générale, épreuve du grand oral).

Il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent de connaître le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège

o le programme de sciences et technologie pour le cycle 3

Arrêté du 15-6-2023 - JO du 21-6-2023 et BOEN n° 25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2314101A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel-101_annexe_ok.pdf

o le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4

Arrêté du 17-7-2020 - J.O. du 28-7-2020 et BO n°31 du 30 juillet 2020 - NOR : MENE2018714A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf

Les programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT) du lycée de la voie générale

o le programme de SVT de la classe de seconde

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901647A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf

o le programme d'enseignement scientifique de la classe de première

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 - NOR MENE1901573A modifié par l'arrêté du 30-5-2023 - JO du 17-6-2023 et B.O. n°25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2312806A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel806_annexe.pdf

o le programme d'enseignement scientifique de la classe terminale

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 - NOR : MENE1921241A

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/84/7/spe241_annexe_11_58847.pdf

o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901648A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf

o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe terminale

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 – NOR : MENE1921252A
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/11/4/spe252_annexe_11_59114.pdf

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 MENESR - DGESCO A1-2
https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_competic es_et_de_culture_415456.pdf

Les textes relatifs aux examens (DNB et BAC)

o pour le diplôme national du brevet (DNB)

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

o pour le baccalauréat

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

Les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013 et BO n°30 du 25-7-2013 – NOR : MENE1315928A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>
<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat, sont définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013 et dont l'introduction est rappelée ci-dessous :

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. [...] En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

DONNEES STATISTIQUES – SESSION 2024

Données récapitulatives des épreuves de la session 2024 et des sessions antérieures

Le jury a décidé de pourvoir l'ensemble des 8 postes offerts pour la session 2024 du CNAL interne de SVT pour Mayotte.

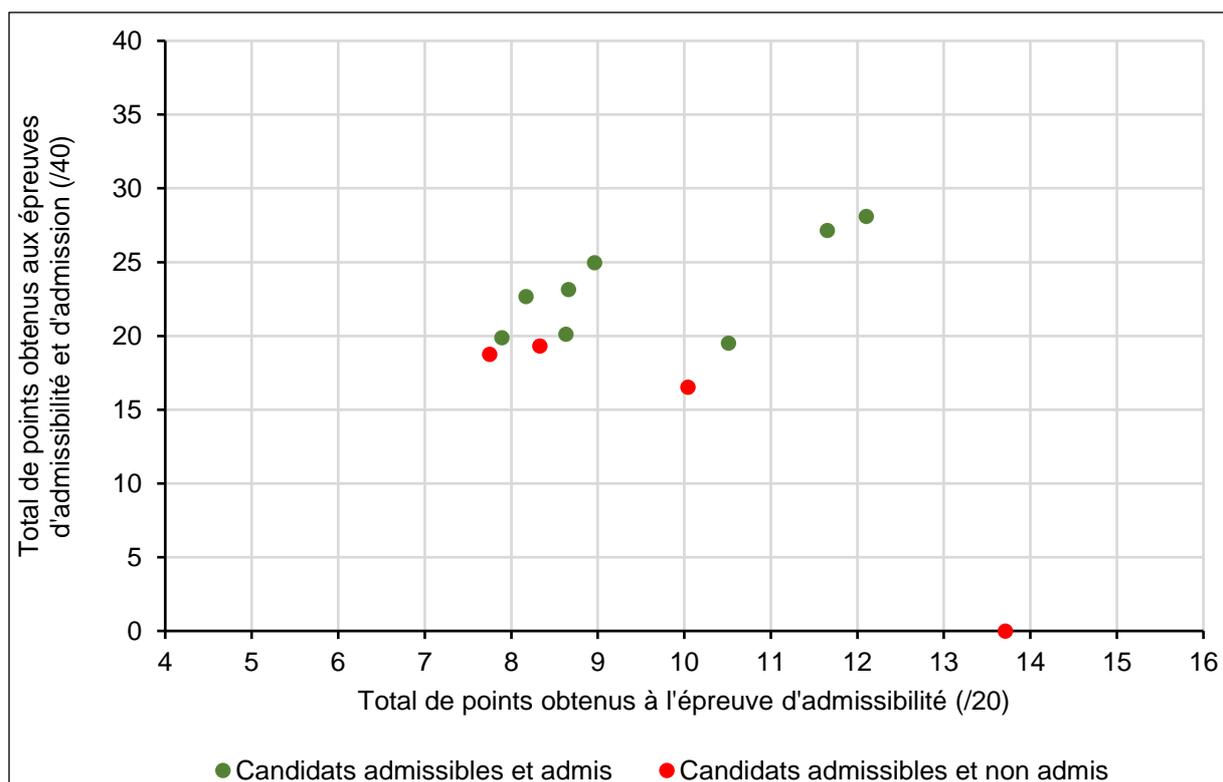
Les notes aux épreuves sont données sur 20 points.

	2024	2023	2022
Nombre de postes offerts	8	8	5
Nombre d'inscrits	23	32	23
ADMISSIBILITE			
Nombre de présents à l'épreuve écrite	15	13	13
<i>% des inscrits</i>	65 %	41 %	57 %
Note minimale de l'épreuve écrite	4,9	4,13	5,73
Note maximale de l'épreuve écrite	13,71	14,05	17,83
Ecart-type de l'épreuve écrite	2,33	3,22	3,61
Moyenne des candidats présents à l'épreuve écrite	8,90	9,34	11,44
Moyenne des admissibles	9,7	10,79	12,44
Barre d'admissibilité	7,75	7,00	7,41
Nombre d'admissibles (% des présents)	12 80 %	10 77 %	11 85 %

ADMISSION			
Nombre de candidats présents à l'oral	11*	8*^	9*
<i>nombre Mayotte</i>	10	8	8
<i>nombre métropole</i>	1	0	1
Note minimale de l'épreuve d'entretien (oral)	6,5	9	6
Note maximale de l'épreuve d'entretien (oral)	16	17	15
Ecart-type de l'épreuve d'entretien	2,95	2,53	3,23
Moyenne de l'épreuve d'entretien	12,50	11,88	10,67
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats présents à l'oral	11,54	11,18	11,38
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats admis	11,60	11,18	13,09
Barre d'admission	9,76	8,50	10,01
Nombre de candidats admis	8	8	5

* candidat absent à l'épreuve d'admission en raison de son admission au CAPES interne de SVT de la session de la même année

^ candidat absent pour d'autres raisons.



Total de points des candidats après les épreuves d'admission en fonction du total de points obtenus à l'admissibilité.

Chaque point représente un candidat. Les candidats absents aux épreuves orales d'admission ont un total de points égal à 0.

Genre des candidats inscrits, admissibles et admis

Genre	nombre d'inscrits	nombre d'admissibles	nombre d'admis
Femme	13	8	6
Homme	10	4	2
Total	23	12	8

Statut des candidats inscrits, admissibles et admis

Statut professionnel des candidats	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Agent Non titulaire du MEN	21	12	8
<i>Contractuel 2nd degré</i>	19	11	7
<i>Contractuel enseignant supérieur</i>	1		
<i>Professeur associé 2nd degré</i>	1	1	1
Enseignant Titulaire MEN	2		
<i>Adjoint d'enseignement</i>	1		
<i>Professeur des écoles</i>	1		
Total	23	12	8

Académies de provenance des candidats

Académie	nombre d'inscrits	nombre d'admissibles	nombre d'admis
MAYOTTE	21	11	7
MONTPELLIER	1		
STRASBOURG	1	1	1
Total	23	12	8

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

COMMENTAIRES

L'épreuve d'admissibilité du CNAL interne de SVT pour Mayotte est constituée par deux exercices :

une **composition** sous la forme d'un sujet de **synthèse**,

- une **analyse de documents** guidée par une question globale et/ou des questions ponctuelles.

Les deux parties comptent chacune pour la moitié de la note attribuée à l'épreuve.

Le sujet de la session 2024 peut être consulté sur le site devenir enseignant du ministère de l'éducation nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>) dans la rubrique consacrée aux sujets des épreuves et aux rapports de jury.

Composition sur un sujet (exercice 1) : éléments de correction et commentaires

Le sujet proposé en 2024 était le suivant :

Dans des massifs anciens tel que le Massif armoricain, on retrouve à l'affleurement des granites initialement formés à 20 km de profondeur et datés du Paléozoïque.

Après avoir expliqué les modalités actuelles de formation de la croûte continentale aux frontières de convergence de plaques, vous présenterez les mécanismes de son altération et de son érosion afin d'expliquer comment ces granites se retrouvent en surface.

1.1. Les attentes du jury sur l'organisation de l'exercice de synthèse

1.1.1. Forme générale de la composition de synthèse

Les candidats étaient amenés à proposer une synthèse comportant une **introduction**, un **développement en plusieurs parties** et une **conclusion**. Si la très grande majorité des copies a montré une organisation conforme, il convient sans doute de rappeler les attendus d'une introduction et d'une conclusion au sein d'une synthèse :

- L'introduction permet à partir de la **définition des termes** du sujet de proposer une **problématique** et **d'annoncer le plan** suivi pour sa résolution. La problématique ne doit pas être la réécriture du sujet proposé sous forme de question, elle doit avoir sa formulation propre et être adaptée à ce que le candidat souhaite démontrer dans le cadre de la construction de son argumentation.
- La conclusion permet de répondre à la problématique en proposant une **synthèse des étapes** suivies et **d'ouvrir le sujet** de manière pertinente. L'ouverture a pour objectif de marquer une prise de recul par rapport au sujet : modalités de formation de la croûte continentale à l'Archéen, recyclage de la croûte continentale dans une zone de subduction, conséquences sur d'autres phénomènes géologiques et climatiques...

Il peut être intéressant d'accompagner la conclusion d'un **schéma bilan** même si celui-ci n'est en rien obligatoire. En effet, sa construction peut demander beaucoup de temps et certains sujets ne s'y prêtent pas nécessairement.

Le jury a valorisé les copies pour lesquelles un effort de problématisation du sujet avait été réalisé. La qualité de l'introduction et de la conclusion, la qualité de la démarche, la qualité rédactionnelle et la qualité de la communication graphique représentent environ le tiers de la note de cet exercice. Il est donc essentiel de ne pas les négliger.

1.1.2. Argumentation et démarche

Les candidats qui ont proposé dans leur copie une **approche démonstrative** ont été valorisés. Cette **argumentation scientifique** pouvait prendre plusieurs formes : données d'observations, résultats d'expérimentations et/ou de modélisations ayant permis de construire les connaissances développées. Sans rechercher l'exhaustivité concernant l'argumentation, il convenait de montrer au jury que le candidat n'envisageait pas sa discipline de manière dogmatique mais qu'il était au contraire sensibilisé aux **modes de construction du savoir** scientifique.

Certains candidats ont effectué un réel effort de synthèse en proposant un plan comportant des sous-parties avec un **fil conducteur logique**. Faire apparaître le **plan détaillé dans le corps de la copie** en facilite la lecture pour le correcteur. La proposition de **bilans partiels et de transitions** permet également au correcteur de suivre le fil conducteur logique de la composition et d'en évaluer la cohérence.

1.1.3. Construction des paragraphes

Toutes les sous-parties doivent être construites grâce à des paragraphes argumentés élaborés autour d'une **idée-clé** (notion d'unité paragraphique). Un paragraphe correctement construit comporte une description précise de la notion abordée qui permet de la rattacher à la problématique. Ceci doit reposer sur une **argumentation et/ou un exemple**. Le paragraphe prend ainsi la forme d'un texte accompagné éventuellement d'un schéma fonctionnel. La construction pertinente d'un paragraphe permet **d'avancer dans le raisonnement** en s'appuyant sur des connaissances, évitant au jury l'impression d'une récitation de cours sans lien direct avec le sujet traité.

1.1.4. Qualité rédactionnelle et lisibilité

Une attention toute particulière doit être portée sur ces deux aspects de la part des candidats. La **syntaxe** insuffisamment maîtrisée de certains candidats peut nuire grandement à la compréhension des copies. Par ailleurs, l'**orthographe** de certains termes notamment des termes scientifiques pose parfois problème. **L'aération de la copie**, l'agencement des textes et la **disposition des schémas** doivent également être pensés en amont. Un schéma ne doit pas être placé au hasard mais s'intégrer logiquement dans la composition. La qualité rédactionnelle ainsi que la lisibilité de la copie entrent dans l'évaluation de la composition. Ces lacunes peuvent se montrer gênantes pour la compréhension de ces copies. Enfin, quelques copies sont peu soignées ce qui n'est pas engageant pour le jury.

Enfin, il est nécessaire **d'anticiper un temps de relecture** afin de vérifier la syntaxe, l'orthographe et la grammaire employés dans son argumentation. De même, une relecture des

schémas réalisés permet de vérifier la présence de titre et de légendes complètes pour chacun d'entre eux.

1.1.5. Qualité de l'illustration

Le jury a apprécié l'effort concernant l'illustration de certaines copies. Il convient cependant de rappeler quelques éléments fondamentaux de conformité pour les quelques copies très décevantes sur ce point. Il est indispensable de proposer pour chaque schéma un **titre précis** et des **légendes** permettant sa compréhension. Leur absence témoigne d'un manque de rigueur de la part du candidat.

Les schémas réalisés doivent **venir en appui du contenu proposé** et avoir une **valeur explicative**. Une notion soutenue uniquement par un schéma, sans texte, permet rarement de savoir si le candidat la maîtrise et l'a bien reliée au sujet. De même, des figures n'illustrant que des aspects structuraux sont généralement d'un faible apport à la construction d'une démarche explicative.

Le jury constate que la majorité des candidats a essayé de produire une composition de synthèse avec une problématique énoncée et un fil conducteur. Toutefois, les plans proposés montrent des maladresses dans l'organisation en sous-parties correctement titrées et sans redondance. Le jury rappelle aux candidats que la synthèse scientifique répond à des règles qu'il convient de mettre en œuvre et qui sont soumises à une partie de l'évaluation.

Quelques rares copies n'ont pas respecté la forme d'un sujet de synthèse en présentant un catalogue d'idées sans liens explicites entre elles.

La réalisation de schémas était le point faible de trop nombreuses copies : soit, ils sont trop peu nombreux pour une démonstration scientifique, soit ils sont simplistes et peu légendés. Des schémas précis et étayés par des légendes fonctionnelles explicites, accompagnés d'un commentaire qui complète la notion, sans répéter ce qui est déjà sur le schéma sont attendus.

1.2. Les attentes du jury sur les idées scientifiques à développer

Quatre axes étaient à aborder pour répondre au sujet :

- Le magmatisme au niveau des zones de subduction ;
- Le magmatisme au niveau des zones de collision continentale ;
- Les mécanismes d'érosion à l'origine de l'effacement des reliefs ;
- Les phénomènes tectoniques à l'origine de l'effacement des reliefs.

D'une manière générale, les contextes géodynamiques à l'origine de la formation de la croûte continentale sont mal maîtrisés, et les phénomènes responsables de l'effacement des reliefs, notamment sédimentaires, sont présentés de manière trop superficielle. Il est important de rappeler que le grade de professeur certifié permet d'enseigner à tous les niveaux du collège et du lycée. Ainsi, la maîtrise des notions essentielles des programmes de SVT de l'enseignement secondaire est le minimum requis.

Malheureusement, les épreuves du concours révèlent trop souvent des bases scientifiques insuffisantes. Il est vivement conseillé aux candidats de veiller à actualiser et compléter leurs connaissances universitaires.

De plus, de nombreux candidats ont fait du hors sujet : certains ont développé la structure interne de la Terre, tandis que d'autres ont tenté d'expliquer les climats du Paléozoïque. Le jury rappelle l'importance de construire un plan répondant précisément à la problématique formulée en introduction.

1.2.1. Le magmatisme au niveau des zones de subduction

Il était nécessaire de présenter les étapes conduisant à la formation des roches magmatiques (plutoniques et volcaniques) au niveau des zones de subduction. Il s'agissait d'identifier quelques roches présentes au niveau de la plaque chevauchante appartenant à la série calco-alcaline et d'en préciser les caractéristiques, telles que les textures en lien avec le refroidissement du magma, la teneur en silice en lien avec la viscosité du magma, et la présence de minéraux hydroxylés témoignant de l'hydratation du magma.

La notion de géotherme de subduction, qui recoupe le solidus hydraté de la péridotite à environ 100 km de profondeur, était attendue. L'hydratation du coin de manteau, associée au métamorphisme haute pression-basse température de la lithosphère océanique subductée, devait également être abordée.

Certaines notions ont été valorisées, telles que les processus d'évolution des magmas (cristallisation fractionnée, contamination par assimilation ou par mélange) ainsi que le cas particulier des adakites.

La formation des roches de la croûte continentale au niveau d'une zone de subduction a été assez peu abordée et, de manière générale, avec très peu d'approfondissement. Le jury déplore que des notions de première spécialité soient aussi mal maîtrisées par autant de candidats. Les notions élémentaires de métamorphisme sont rarement évoquées.

1.2.2. Le magmatisme au niveau des zones de collision continentale

Cette partie était l'occasion de montrer qu'il existe une autre frontière convergente où des roches de la croûte continentale peuvent se former : les zones de collision continentale. Il était attendu que le candidat explique qu'au niveau d'une chaîne de collision continentale, le raccourcissement lié à la convergence induit des structures compressives (plis, failles inverses, chevauchements) qui sont à l'origine d'un épaissement crustal, lui-même à l'origine d'un métamorphisme moyenne pression - moyenne température. Les notions de racine crustale et d'isostasie étaient également attendues.

L'anatexie crustale, correspondant au franchissement du solidus du granite, devait être abordée. Elle a plusieurs causes, parmi lesquelles : le métamorphisme hydratant la base chaude de l'écaïlle crustale abaissant la température de fusion ; la radioactivité des roches augmentant la température ; et la décompression lors de la remontée des roches de la racine crustale (associée à l'érosion et à l'effondrement gravitaire).

Très peu de candidats ont développé les éléments ayant trait au magmatisme de collision.

1.2.3. Les mécanismes à l'origine de l'effacement des reliefs

Les candidats devaient présenter quelques processus d'altération physique ou mécanique des roches, tels que les variations diurnes de température, l'alternance gel-dégel, l'action du sel ou des végétaux. Ces processus sont favorisés par la présence d'éléments de fragilité, comme les

diaclasses dans les roches et les clivages dans certains minéraux. L'objectif était de mener à une compréhension de la fragmentation des roches en particules ou sédiments.

L'altération chimique, principalement due à l'action de l'eau liquide sur les roches, devait également être expliquée. Elle varie selon la nature des roches et le climat dans lequel elles se trouvent. Parmi les mécanismes d'altération chimique attendus, on retrouve la dissolution, correspondant à la dissociation des minéraux en ions (notamment pour les évaporites et les roches carbonatées), et l'hydrolyse, qui transforme les roches cristallines en ions et en nouveaux minéraux tels que les argiles.

Les candidats devaient également aborder l'érosion, définie comme la mobilisation et le transport par divers agents (glace, eau liquide, vent, gravité) des ions et particules issues de l'altération des roches. Ce processus permet la réduction du volume de la croûte continentale. Les phénomènes tectoniques d'extension, entraînant un effondrement gravitaire de la chaîne, devaient être mentionnés pour montrer comment ils réduisent d'autant plus le volume.

L'effacement du relief et le réajustement isostatique qui amène en surface des roches profondes de la croûte continentale devaient aussi être abordés.

La plupart des candidats ont bien couvert les mécanismes d'altération physique. Cependant, les mécanismes d'altération chimique ont été moins souvent évoqués et rarement développés. De plus, très peu de candidats ont établi le lien entre l'effacement des reliefs et le réajustement isostatique associé.

Etude de documents (exercice 2) : éléments de correction et commentaires

Le sujet 2024 portait sur le paludisme à Mayotte. L'exercice 2 était divisé en trois parties chacune associée à un corpus de documents :

- La première partie conduisait à décrire et expliquer la dynamique épidémique depuis 2006.
- Dans la deuxième partie, l'analyse des résultats d'expériences permettait de montrer l'importance de la protéine RASP2 dans le développement du paludisme et de formuler des hypothèses sur son rôle dans le cycle du parasite.
- La troisième partie visait à préciser le rôle de RASP2 dans le cycle intra-érythrocytaire et à construire un schéma bilan.

L'évaluation des copies a montré que la seconde partie (étude de documents) avait souvent été mieux traitée que l'année précédente. Le jury rappelle que les deux parties de l'épreuve (synthèse et analyse de documents) sont de poids égal dans l'évaluation de la copie. Les candidats sont libres de répartir leur temps de travail sur chacune des parties comme ils l'entendent. Il est toutefois très conseillé d'équilibrer le temps passé sur chacune des parties.

2.1. Partie 1 : Dynamique de l'épidémie de paludisme depuis 2006

La partie 1 était constituée d'un corpus de 4 documents. La consigne de la partie 1 était la suivante :

Question 1

Exploitez les documents (1 à 4) afin de décrire et d'expliquer la dynamique épidémique observée à Mayotte depuis 2006.

2.1.1. Les attentes du jury sur la partie 1

Pour cet exercice d'étude de documents, il convient d'adopter une démarche de résolution cohérente et pertinente au regard du problème posé. La réponse doit être structurée par :

- une **introduction** qui amène le sujet, pose le problème de manière explicite et annonce la démarche de résolution choisie ;
- un **développement argumenté à partir de données pertinentes extraites des documents** et complété par des **connaissances**, toutes ces informations doivent être mises en relation les unes avec les autres avec un raisonnement présenté de manière structurée, claire et rigoureuse ;
- une **conclusion** qui présente une réponse au problème posé en introduction.

Outre l'évaluation des différentes notions et idées qui devaient être dégagées de l'exploitation des documents, la pertinence et la cohérence de la démarche de résolution proposée étaient des points clé.

Une rédaction concise et précise ainsi qu'une bonne maîtrise de la langue (syntaxe, grammaire, orthographe) sont attendues.

L'évaluation de l'exercice reposait sur trois axes :

- **axe 1 : une réponse complète, juste, pertinente et argumentée** à partir des documents et des connaissances,
- **axe 2 : la cohérence et la pertinence de la démarche,**
- **axe 3 : la qualité de la rédaction** associée à la maîtrise de la langue.

La plupart des copies sont bien présentées et la rédaction est claire. Toutefois la démarche adoptée a très souvent été problématique.

– *Le jury déplore un manque d'exploitation des documents et d'explication de la démarche suivie pour répondre à la question. Trop souvent l'utilisation des valeurs chiffrées fait défaut. Dans la majorité des copies, quelques informations sont simplement listées sans être exploitées pour apporter un élément de réponse. Affirmer n'est pas démontrer.*

– *Les documents ne doivent pas être étudiés les uns après les autres, mais réellement mis en relation dans le but de répondre au problème.*

– *Le jury déplore également l'absence d'apport de connaissances alors que cela est explicitement demandé dans le sujet.*

– *Le jury rappelle l'importance d'une conclusion explicite répondant de manière concise au problème qui a été formulé en introduction.*

2.1.2. Les attentes du jury sur le fond

L'analyse des documents et leur mise en relation devaient conduire à mettre en évidence l'évolution épidémique depuis 2006.

-Idée clé 1 : mise en évidence, depuis 2006, d'une diminution du nombre de cas, particulièrement marquée entre 2010 et 2011 (d'un facteur 4). Depuis 2018, on observe une

recrudescence de cas qui sont essentiellement des cas importés, les cas acquis localement étant quasi nuls (document 1).

-Idée clé 2 : l'existence à Mayotte de moustiques compétents représente un risque constant de véhiculer un paludisme à partir d'un cas contracté en dehors du territoire par un patient rentré à Mayotte malade. La lutte contre le paludisme réside donc dans l'évitement des contacts entre ces moustiques et la population humaine, donc l'évitement des piqûres. La première stratégie, débutée en 2010 et accélérée en 2011, consiste à distribuer des moustiquaires imprégnées d'insecticide à la population (document 2). Elle a permis une chute des cas déclarés entre 2010 et 2011, avec une diminution d'un facteur 4 (lien document 1).

-Idée clé 3 : la lutte anti-vectorielle réside aussi dans la lutte contre la prolifération des vecteurs. Le suivi des populations de moustiques dans les villages de Mayotte (document 3) permet de mener des actions plus ciblées de sensibilisation des populations à l'élimination des gîtes larvaires domestiques (fosses, bassins remplis d'eau où les moustiques pondent leurs œufs et où les larves se développent) (document 4) et à la protection (moustiquaires, insecticides, répulsifs). Sensibiliser la population à vider les différents récipients ou fosses et éliminer les déchets qui peuvent accumuler de l'eau peut permettre de faire reculer la densité de la population de moustiques à proximité des habitations.

Connaissances à mobiliser : mode de reproduction des moustiques, stade larvaire aquatique, notion de maladie vectorielle, d'insecticide.

Les documents ont été peu exploités, les valeurs chiffrées rarement citées. L'absence d'exploitation rigoureuse et de mise en relation des documents n'a pas permis- pour la grande majorité des candidats- de répondre complètement et correctement à la question. Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su identifier et faire les liens entre les différents documents.

2.2. Partie 2 : L'importance de la protéine RASP2

2.2.1. Les attentes du jury sur la partie 2

L'objectif de cette seconde partie de l'exercice était de dégager l'idée selon laquelle la protéine RASP 2 était indispensable à la multiplication du parasite dans les globules rouges. Il s'agissait également d'exploiter la notion de témoin. Enfin le candidat était amené à formuler au moins deux hypothèses sur le rôle possible de RASP2 dans le cycle biologique du parasite.

Cette seconde partie de l'exercice comportait deux questions guidant le travail d'analyse de trois documents.

Question 2.1

Exploitez les documents (5 à 7) afin de montrer l'importance de la protéine RASP2 dans le développement du paludisme. Justifiez l'emploi des conditions « Ctrl » et « Ctrl + rapa » et en tirer une conclusion.

Question 2.2

Formulez au moins deux hypothèses sur le rôle possible de RASP2 au cours du cycle biologique du parasite.

Pour cet exercice, il convenait d'adopter une démarche analytique, tout en faisant appel à des connaissances. La plupart des candidats ont traité cette partie de l'exercice.

Dans les copies au sein desquelles on retrouve des éléments de réponse :

- *La notion de témoin n'est que rarement évoquée.*
- *Des hypothèses sont formulées, mais rarement en relation avec les documents à exploiter.*
- *Comme pour la première partie, le jury déplore un manque d'exploitation des documents et d'explication de la démarche suivie pour répondre à la question. Les documents ne doivent pas être étudiés les uns après les autres, mais réellement mis en relation dans le but de répondre au problème. Le jury déplore également l'absence d'apport de connaissances alors que cela est explicitement demandé dans le sujet.*

2.2.2. Les attentes du jury sur le fond

- L'analyse des documents 5 et 6 ainsi que leur mise en relation permettaient de montrer qu'après s'être multiplié dans le foie le parasite pénètre dans des hématies (stade anneau). Par la suite, la multiplication du parasite à l'intérieur de l'hématie induit son éclatement et la libération de nombreux parasites dans le sang, ce qui conduit à infecter d'autant plus d'hématies.

- L'analyse du document 7 permettait de conclure que la rapamycine n'a pas d'effet délétère seule sur les parasites ; la condition *ctrl* sert de témoin (parasitémie normale).

- Le document 7 permettait également de montrer que la population de *P. falciparum* mutants iKO-RASP2 a une croissance nulle en présence de rapamycine. L'absence de la protéine RASP2 empêche donc la prolifération du parasite dans les globules rouges.

- La mise en relation des trois documents permettait de formuler deux hypothèses concernant le rôle possible de RASP2 :

*Hypothèse 1 : RASP2 joue un rôle dans l'adhésion du parasite à l'hématie, ce qui empêche son entrée et donc sa multiplication intra-érythrocytaire.

*Hypothèse 2 : RASP2 joue un rôle dans la multiplication intra-érythrocytaire du parasite.

Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su comprendre l'importance de la protéine RASP2 dans la multiplication du parasite à l'intérieur des hématies. De nombreuses confusions ont été relevées dans les copies sur la notion de témoin et sur les effets de la rapamycine. Le jury déplore le manque d'exploitation du document 5 présentant le cycle de vie du parasite.

2.3. Partie 3 : le rôle le plus probable de la protéine RASP2 dans le cycle intra-érythrocytaire du parasite

2.1.1. Les attentes du jury sur la partie 3

L'objectif de cette troisième partie de l'exercice était de choisir une des hypothèses formulées dans la partie 2 afin de préciser le rôle probable de la protéine RASP2. Cette partie de l'exercice

venait s'appuyer sur des résultats d'expériences, mais elle permettait également de réinvestir les interprétations élaborées dans la partie 2 de cet exercice.

Cette troisième partie de l'exercice comportait trois questions guidant le travail d'analyse de cinq documents. Les consignes sont rappelées ci-dessous.

Question 3.1

Exploitez le document (8) afin de préciser l'hypothèse qui semble la plus probable.

Question 3.2

Exploitez les documents (9 à 11) afin de déterminer le rôle de RASP2.

Question 3.3

À partir de l'ensemble des documents (5 à 11), reconstituez sous la forme d'un schéma les étapes impliquant la protéine RASP2 dans le cycle intra-érythrocytaire.

Une démarche cohérente permettait de choisir une des deux hypothèses à la condition qu'elles aient été correctement formulées dans la partie 2 ce qui a été rarement le cas.

Au-delà de cette analyse des données expérimentales, le jury attendait des candidats qu'ils soient capables de construire un schéma simple mais scientifiquement correct, complet, clair, soigné, titré et légendé, c'est à dire un schéma dont les critères d'évaluation sont ceux utilisés par les enseignants qui évaluent les productions des élèves.

Très peu de candidats ont donné satisfaction en ce sens, soit par manque de temps, soit par une difficulté à prendre le recul nécessaire sur l'exercice dans sa globalité. Les questions ont été traitées les unes à la suite des autres, sans vision d'ensemble et sans y détecter une démarche globale.

2.1.2. Les attentes du jury sur le fond

L'analyse du document 8 permettait de comprendre que les mérozoïtes mutants iKO-RASP2, en présence (au stade anneau) ou en absence de rapamycine semblent se multiplier dans les globules rouges. Ainsi l'expression du gène RASP2 n'influence pas la multiplication intra-érythrocytaire du parasite (document 8.A.) En présence de rapamycine, les mérozoïtes nouvellement libérés ne pénètrent pas dans de nouvelles hématies (document 8.A.) et sont corrélés à un taux d'invasion nul (document 8.B.). Par conséquent, l'expression du gène RASP2 permet l'invasion du parasite dans l'hématie. L'hypothèse 2 est donc exclue et l'hypothèse 1 probable.

L'analyse des documents 9 et 10 permettait de localiser la fluorescence rouge de la protéine RASP2 à la surface du mérozoïte, au pôle apical. Le recouvrement des fluorescences associées aux rhoptries et à RASP2 (vert+rouge=jaune) indique que la protéine RASP2 est régionalisée là où se trouvent les rhoptries. Enfin, moins de 5 minutes après la pénétration d'un mérozoïte dans un globule rouge, la fluorescence associée aux rhoptries augmente ce qui permettait d'en déduire une décharge du contenu de ces organites.

L'analyse du document 11 permettait de comprendre qu'en présence de rapamycine, donc en absence de RASP2, les parasites mutants ne sécrètent pas de protéines de rhoptries.

Il était donc possible de mettre en relation l'ensemble des interprétations pour conclure que la protéine RASP2 semble nécessaire à la sécrétion des protéines de rhoptrie, qui semblent elles-mêmes nécessaires à la pénétration du parasite dans les globules rouges.

La dernière question portait sur la construction d'un schéma-bilan, Le jury ne peut que regretter le manque d'éléments de réponse sur cette dernière partie de l'exercice.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

COMMENTAIRES

L'épreuve d'entretien avec le jury est fondée sur l'expérience professionnelle du candidat.

L'épreuve dure une heure et se déroule en deux temps.

Dans la première partie de l'épreuve, le candidat dispose de dix minutes maximum pour présenter **son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**. Cette présentation est suivie d'un échange avec le jury pendant une durée de vingt minutes.

– Dans la seconde partie, le candidat présente pendant dix minutes **la séance correspondant à un sujet imposé**. Cet exposé est suivi d'échanges avec le jury pendant vingt minutes. Le sujet imposé a été préparé pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury.

*Lors de la session 2024, le candidat s'est vu proposer un **échantillon concret** soumis par le jury en lien avec les éléments développés soit dans le dossier de RAEP soit dans la seconde partie de l'épreuve. Le candidat est alors amené à commenter l'échantillon, mettre en évidence son intérêt en suggérant des pistes d'exploitations pédagogiques.*

1. Composition et organisation du dossier de RAEP – conseils de réalisation

La composition et l'organisation de ce dossier est décrite dans l'annexe III de l'arrêté du 11 février 2021 (NOR : MENH2036426A) qui est reproduite dans la section concernant les modalités des épreuves.

Le dossier ne peut excéder 8 pages hors annexes. Rappelons que le non-respect du nombre de pages maximum conduit à une élimination du candidat (dossier considéré comme hors-norme).

1.1. Première partie : valorisation de l'expérience professionnelle au sein du dossier de RAEP

Le jury rappelle qu'il n'est pas attendu un descriptif sans relief de sa formation et de ses activités (en somme un simple CV) ; le jury attend du candidat qu'il montre comment son parcours lui a permis de construire progressivement des compétences lui permettant de prétendre à **accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre**.

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister toutes les compétences attendues dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, mais bien de montrer comment **il a pu construire certaines compétences à partir de ses expériences professionnelles** antérieures et comment il est capable de se projeter dans la construction d'autres compétences en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

Le jury constate parfois d'une part des maladresses dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues, d'autre part des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences. Les parcours professionnels gagneraient à être davantage valorisés notamment par une mise en lien plus explicite avec les compétences du référentiel.

Quelques candidats exercent au moment du concours dans une autre discipline (biotechnologies, technologie, prévention santé environnement...). S'ils peuvent, et brillamment pour certains, réussir ce concours, il est rappelé que la connaissance précise des programmes, des épreuves et des enjeux didactiques liés à l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre est indispensable. Il s'agit, quel que soit son parcours¹, même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT dans le second degré, et d'en **montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier**. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où l'on peut progresser, n'est pas un handicap mais la preuve que l'on est capable de conduire une analyse critique sur ses pratiques et que l'on est soucieux de compléter sa formation.

Remarque : le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, de solliciter un ou des établissements pour observer des enseignements de SVT en contexte de classe. Ces observations peuvent aider à rédiger le dossier de RAEP et à produire une analyse de séances, explicitant la mise en relation avec les objectifs et les modalités de l'enseignement des SVT en collège et lycée.

1.2. Deuxième partie du dossier de RAEP : la présentation d'une réalisation pédagogique

Il s'agit pour le candidat de présenter et d'analyser une « réalisation pédagogique ». Cette dernière s'entend comme un ensemble d'actions mises en œuvre par le candidat, pour faire acquérir aux élèves des connaissances et compétences définies dans les programmes.

Cette situation d'apprentissage et de conduite de classe :

a pour cadre l'enseignement des SVT en collège ou en lycée ou la conduite d'un **enseignement interdisciplinaire** ou encore un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline.

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, enseignement technologique, enseignement professionnel, prévention et secours civiques (PSC), etc.), celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre. Ainsi, il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par exemple une séance de biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente dans le second degré.

- **peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité cohérente** ;
- **doit être raisonnable en terme de volume** : elle ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie d'un programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- **comprend obligatoirement une dimension d'évaluation.**

¹ Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience d'AED, d'AESH par exemple, emploi en dehors de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université, ...) ou d'une autre discipline que les SVT.

On n’attend pas du candidat une simple description d’un acte pédagogique mais une analyse réflexive permettant de justifier les choix opérés, d’en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n’attend pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l’on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

Dans la présentation de sa « réalisation pédagogique », le candidat explicite :

- **le contexte pédagogique** : niveau de classe ou autre cadre institutionnel (accompagnement éducatif, actions relatives au projet d’établissement...), place dans la progression, conditions d’enseignement (séances à effectif réduit ou pas ; salles spécialisées ; matériel disponible ; règles de sécurité etc.) ... ;
- **la durée de la réalisation présentée** en nombre de séances, et en durée pour chacune d’elles ;
- **les activités proposées aux élèves** en précisant la façon dont les supports pédagogiques sont utilisés : à quel moment ? dans quel contexte ? sont-ils le support d’une évaluation ? etc.
- **les résultats obtenus par les élèves** ;
- **la place respective du professeur et des élèves dans la mise en œuvre** des activités décrites : quand intervient l’enseignant ? sous quelles formes de travail ? quelles sont ses stratégies d’accompagnement des élèves ?
- **les prolongements éventuels dans d’autres contextes d’enseignement** comme l’aide au travail personnel des élèves (PPRE, accompagnement personnalisé, etc.) ou d’autres disciplines ou des enseignements interdisciplinaires.

Dans son analyse, on attend du candidat qu’il :

- **justifie les objectifs didactiques et pédagogiques** choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d’utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline ;
- **explique sa démarche** ;
- **détaille, situe et justifie l’(les) évaluation(s) proposée(s)** ;
- **montre comment il prend en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité**, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages ;
- **identifie les points d’appui et les éventuels obstacles rencontrés**, développe les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;
- **situe les apprentissages dans le cadre de la formation générale de l’élève** : contribution au développement de son autonomie, à son éducation à la citoyenneté, à la maîtrise de la langue etc. ;
- **situe son travail dans le cadre de son établissement et de l’institution** (collaborations interdisciplinaires, lien avec le projet d’établissement, ...).

Dans la seconde partie du dossier RAEP, le jury conseille aux candidats de présenter une réalisation pédagogique récente afin de pouvoir mobiliser une attitude réflexive permettant une analyse pédagogique la plus exhaustive possible. Les aspects concernant les évaluations mériteraient d’être davantage développés en expliquant comment elles sont utilisées par l’enseignant au service des apprentissages.

1.3. Conseils sur les annexes à joindre au dossier

Un **maximum de 10 pages** d'annexe est autorisé. Pour tous les documents fournis relatifs à un ou deux exemples, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés, dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s'il s'agit d'un document produit entièrement par l'enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l'ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de **préciser les sources des documents**. On peut conseiller aux candidats de ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s'ils le jugent utile.

Attention ! La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum est à proscrire absolument. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une stratégie pertinente.

Le jury souligne aussi que le candidat n'a pas à joindre en annexe un rapport d'inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir, qui rendrait le dossier hors-norme (HN) et conduirait à éliminer le candidat.

2. Choix du sujet de la seconde partie de l'épreuve

La seconde partie de l'épreuve est fondée sur l'exposé par le candidat d'une **situation d'apprentissage qui lui a été proposée**.

Le candidat prépare les éléments de réponse pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury. Le candidat peut disposer de sa préparation lors de la première partie de l'oral, à l'exclusion de tout autre document. Toutefois le jury apprécie la capacité du candidat à présenter son exposé de façon fluide, ne se référant que ponctuellement à sa préparation.

Les sujets sont élaborés par le jury après l'analyse du dossier RAEP. Ils prennent en compte les thèmes et les niveaux de classe enseignés ou les actions de formation que le candidat a pu mener dans un autre cadre que l'enseignement dans le second degré.

Le cadre de la démarche scientifique a été suggéré dans de nombreux sujets pour aider le candidat à structurer sa proposition.

Exemple de sujet proposé à la session 2024

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle en cycle 4 dans le thème "relations de parenté entre les êtres vivants", présentez une activité portant sur les caractères partagés et la classification du vivant. Vous préciserez les objectifs, les modalités de sa mise en œuvre et sa place possible dans une démarche scientifique.

3. Critères d'évaluation et conseils du jury pour l'épreuve orale

Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.

Pendant cette épreuve, le jury est particulièrement attentif aux éléments d'évaluation suivants.

3.1. La mise en valeur du parcours professionnel

L'objectif de la première partie de l'épreuve n'est pas de faire un résumé du dossier RAEP mais bien de s'appuyer sur ce dossier pour **mettre en valeur ses compétences** grâce à un esprit critique, un éclairage, des apports nouveaux voire des remédiations. On attend donc des candidats qu'ils ne se limitent pas à la simple évocation d'un parcours professionnel. La séquence décrite dans le dossier de RAEP, parfois oubliée, doit faire l'objet d'une présentation et d'une analyse réflexive.

Lors des dix minutes de présentation du dossier, les candidats doivent veiller à équilibrer le temps alloué à chacune des parties du dossier. Certaines prestations, trop orientées sur la présentation du parcours professionnel, n'ont pas permis au candidat de valoriser la réalisation pédagogique. Le jury a apprécié l'engagement et la posture des candidats au cours de l'échange.

3.2. La maîtrise des savoirs disciplinaires

Le jury recommande tout particulièrement d'approfondir la **maitrise des notions scientifiques** abordées dans le dossier afin d'éviter certaines erreurs majeures observées (confusions sur les phases de la mitose, sur la structure de la molécule d'ADN, etc.). Il est attendu des candidats une meilleure maîtrise des connaissances scientifiques. Les notions sont abordées au niveau lycée tout au plus et le niveau universitaire n'est jamais atteint. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou le dossier de RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier. Le **jury interroge le candidat dans les deux champs** : sciences de la vie et sciences de la Terre. Au-delà des savoirs, c'est également toute la **logique de raisonnement scientifique** qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses.

Le jury rappelle que les connaissances scientifiques sont évaluées lors des deux parties de l'épreuve orale. La maîtrise de ces notions ne se limite donc pas aux seules connaissances exposées dans la réalisation pédagogique du dossier de RAEP. Les candidats doivent impérativement maîtriser les connaissances correspondant à l'ensemble des programmes.

3.3. La conception de situations d'enseignement

Le jury évalue la compétence du candidat à **bâtir une situation d'enseignement** qui permette à l'élève **d'acquérir les connaissances fixées** dans le sujet et de le **former aux savoir-faire et aux attitudes**. On attend donc que l'activité choisie, la place de l'élève au sein d'un groupe, sa socialisation, la posture de l'enseignant soient bien explicitées. L'entretien avec le candidat lui permet de préciser sa pensée, d'approfondir les enjeux d'une démarche ou de combler les manques de sa progression. Il n'y a pas de questions pièges. Ce n'est pas parce que le jury

demande une précision sur un choix pédagogique ou un geste professionnel que le choix du candidat n'est pas pertinent.

Le vocabulaire pédagogique est souvent employé mais le discours reste très théorique sans réelle maîtrise ni mise en œuvre. Par ailleurs, il serait souhaitable **d'inclure davantage la démarche scientifique, l'expérimentation et l'usage du réel** dans les activités d'enseignement proposées.

Le jury attend également des candidats qu'ils utilisent davantage le contexte local et les spécificités de Mayotte dans leurs situations d'apprentissages.

Les sujets sont choisis pour correspondre au(x) niveau(x) déjà enseigné(s) par le candidat.

Le jury constate que certains candidats ne proposent pas une mais plusieurs activités. La plupart des candidats n'expose pas de démarche vraiment structurée. Les objectifs cognitifs et les compétences développés par l'activité proposée sont mal ou pas définis. La notion de démarche scientifique semble mal maîtrisée par la plupart des candidats ce qui ne permet pas de proposer une situation qui construit les concepts sous-jacents de manière rigoureuse. Les candidats doivent expliciter davantage la place des élèves dans les activités proposées afin de mettre en exergue leur exploitation en lien avec le sujet.

Il a été surprenant de constater que des sujets, pourtant choisis dans un niveau de classe dans lequel le candidat disait avoir enseigné, posaient des problèmes de connaissances scientifiques et des difficultés de délimitation en lien avec les programmes.

Le jury regrette que les échantillons proposés, bien qu'en lien avec les programmes du second degré, aient posé de nombreuses difficultés aux candidats, tant sur les aspects scientifiques que dans leur possible exploitation pédagogique. Le jury recommande aux candidats de parfaire leur culture naturaliste dans la perspective de cette épreuve.

3.4. L'évaluation au service des élèves

Si les différents types d'évaluation sont souvent connus des candidats, elles ne sont que trop rarement mises en lien avec la gestion de l'hétérogénéité et la montée en compétences des élèves. L'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissage de l'élève. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. **L'évaluation doit être envisagée au service des progrès des élèves.**

3.5. L'action au sein de la communauté éducative

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à **s'investir au sein de l'établissement**, à **aider l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité**, dans ses relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Le jury constate une méconnaissance trop fréquente des différents acteurs de l'Ecole et de leurs missions respectives (CPE, assistant d'éducation etc.). Le jury a également constaté, à plusieurs reprises, des maladresses sur la place des responsables légaux dans les activités pédagogiques. A titre d'exemple, le jury

rappelle que les responsables légaux ne sont pas habilités à refuser la participation d'un élève à une sortie scolaire obligatoire.

3.6. Le positionnement en tant qu'éducateur responsable et selon des principes éthiques

Dans le cadre de ses potentielles missions au sein d'une classe, le candidat peut être amené à aborder les **enjeux éducatifs** de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la **gestion de classe**, la sécurité, les questions vives etc. Le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue à l'enseignement moral et civique, ou encore aux divers parcours éducatifs. Le jury constate que les candidats n'ont pas suffisamment réussi à expliquer en quoi les différentes activités proposées s'inscrivaient dans un parcours éducatif. Si certains candidats identifient des liens entre les séances proposées et les parcours impliqués (éducation à la citoyenneté, la sexualité, la santé, l'orientation etc.), une réflexion plus approfondie sur leur intégration et leurs apports pour les élèves est attendue.

Le jury évalue également l'ouverture générale des candidats, leur conception globale du métier d'enseignant. Le **jury s'appuie sur des situations concrètes** pour évaluer ces attitudes. La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité, etc. Le jury peut également questionner le candidat sur la **transmission des valeurs de la République**, première mission de l'éducation nationale. Lors de l'entretien, des questions d'éthique et de responsabilité professionnelle pourront être abordées.

3.7. La qualité de la communication orale

Le jury apprécie la **qualité de la communication orale** en particulier la **maîtrise de la langue** et de la communication scientifique malgré le stress inhérent à la situation. Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde **avec honnêteté, discernement et précision**, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique.

Le jury prend en compte la **capacité d'écoute** et la **réactivité** du candidat. En effet, même si de nombreux candidats sont déjà en exercice, ils se destinent avec ce concours à passer deux ans en formation. Le jury évaluera donc la capacité du candidat à s'adapter à une situation pédagogique, à entendre les questions qui lui sont posées et à faire évoluer son discours lorsque l'opportunité lui en est donnée.

Le jury note une nette amélioration de la posture adoptée par les candidats au regard des sessions précédentes et encourage les futurs candidats à poursuivre sur cette voie.

REMERCIEMENTS

Les épreuves orales se sont déroulées entre le 15 et le 19 juin 2024

- au **lycée Bergson** (Paris) pour les candidats ayant composé en métropole ;
- et au **lycée Younoussa Bamana** (Mamoudzou, Mayotte) pour les candidats ayant composé à La Réunion et à Mayotte.

La présidence du jury remercie chaleureusement les personnels de direction des deux établissements, les collègues et les personnels techniques impliqués dans la mise en place des épreuves orales et de leur bon déroulement.

La présidence du jury tient aussi à remercier :

- les gestionnaires du SIEC et de la DEC de l'académie de Mayotte pour leur aide précieuse dans la mise en place et le déroulement de la session 2024 de ce concours ;
- la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise le concours en particulier la gestionnaire de la section SVT, pour son adaptabilité, sa très grande disponibilité et sa bonne humeur en toutes circonstances.